

Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents
au Conseil : 11
- En exercice : 9
- Ayant pris part
à la délibération : 8

**DATE DE LA
CONVOCATION**
03 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE
03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances au Foyer Communal, sous la
Présidence de Mr le Maire, Jean-Marie CASTELLVI.

Etaient présents : M. CASTELLVI Jean-Marie, M. IAQUINTA Antoine, M. RICO
William, Mme DUPONT Liliane, M. HALLOSSERIE Laurent, Mme BÉJUI HUGUES
Hélène, M. OSTERMANN Ole

Absents : M. LEICK Hervé,

Procuration(s) Mme GODEMENT DELMOTE Murielle, à M. IAQUINTA
Antoine

Secrétaire de séance : M. HALLOSSERIE Laurent

Ouverture de la séance à 18 h 30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de séance du 02 février 2024,
- M14 Compte administratif 2023 : approbation
- M14 Compte de gestion 2023 : approbation.
- M49 Compte administratif 2023 : approbation
- M49 Compte de Gestion 2023 : approbation
- M57 Affectation de résultat de fonctionnement 2023
- M49 Affectation de résultat de fonctionnement 2023
- Impôts locaux vote des taux 2024
- Subventions aux associations
- M57 Budget primitif 2024 : vote
- M49-Assainissement 2024 : vote
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu de séance du 02 février 2024


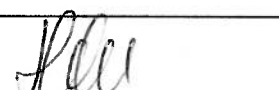
Corrections à faire suite aux remarques de M. IAQUINTA Antoine approbation au prochain CM.

Le budget primitif est déficitaire, il faut faire des économies et transférer de l'assainissement au fonctionnement.

En 2023, 50 000.00€ ont été viré du fonctionnement en investissement.

1 DEL2024.04.01**COMPTE ADMINISTRATIF M14 2023**

Sous la présidence de M. IAQUINTA Antoine le Conseil
Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice
2023 dressé par monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire après
s'être fait présenter le budget primitif et décision modificatives
de l'exercice considéré :

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---

Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
REALISE	255 382.65	217 894.69	65 655.97	97 561.38
RESULTAT REPORTES		104 828.47		62 498.66
R A R				
RESULTAT CUMULE	255 382.65	322 723.16	65 655.97	160 060.04

Le maire quitte la salle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs résumés ci-dessus.

Pour 7, Contre 0

Le maire rejoint le conseil municipal.

✓ **DEL2024.04.02**

COMPTE DE GESTION M14 2023

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion 2023 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, trésorière, relatif au Budget M14 budget principal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme au compte administratif de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;


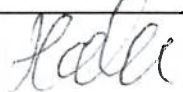
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion 2023.

Pour 8, Contre 0

✓ **DEL2024.04.03**

COMPTE ADMINISTRATIF M49 2023

Sous la présidence de M. IAQUINTA Antoine, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---

Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024

2023 dressé par monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et décision modificatives de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
REALISE	28 870.83	11 855.33	9 120.00	28 776.33
RESULTAT REPORTEES	49 971.84	0.00	0.00	131 974.05
RESULTAT CUMULE	78 842.67	11 855.33	9 120.00	160 750.38

Le maire quitte la salle

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs résumés ci-dessus.
Pour 7, Contre 0**



Le maire rejoint le conseil municipal.

✓ **DEL2024.04.04**

COMPTE DE GESTION M49 2023

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion 2023 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, trésorière, relatif au Budget M49 budget assainissement déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme au compte administratif de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion 2023.
Pour 8, Contre 0**

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---

Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024

✓ **DEL2024.04.05**
AFFECTATION DE RESULTAT M14

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit ;

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE002/002	DEPENSE	RECETTE1068/10
Excédent antérieur reporté		0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité.
 Pour 8, Contre 0

✓ **DEL2024.03.06**
AFFECTATION DE RESULTAT M49

Le Conseil Municipal,



Vu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Un solde d'exécution cumulé d'investissement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit ;

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE002/002	DEPENSE	RECETTE1068/10
Excédent antérieur reporté	0	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité.
 Pour 8, Contre 0

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---

✓ DEL2024.04.07**IMPÔTS LOCAUX TAUX 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
Vote le maintien des taux des impôts locaux comme suit :
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.80%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 48.00%
Taxe d'habitation (résidences secondaires) 9.4

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité.
Pour 8, Contre 0**

✓ DEL2024.04.08**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024.**

Faire apparaître sur le BP 2023 sur tableau :

- Association cyclo Montpellier (500 => 0)
- Ami de Florian (650=> 2X650)
- Faire le point et refaire le tableau. Pourquoi des erreurs d'écriture ?
 - Le comité des fêtes demande 3000 € (Sortie de M. Hallosserie).
Proposé 1500 €.
 - Logrian environnement demande 1000 € (Sortie de M. Iaquinta).
Proposé 1000 €.
 - Duché d'Uzès demande 70 €
Proposé 70 €.
 - Café de l'atelier demande 1500 €
-Proposé 800 €.


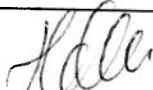
Le maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations.

William RICO ne prend pas part au vote de la subvention allouée à l'association les amis de Florian

M. Laurent HALLOSSERIE ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité des Fêtes.

M. Antoine IAQUINTA ne prend pas part au vote de la subvention allouée à Logrian Environnement.

Les associations ; Les amis de Florian, Les chasseurs Logriens, OCCE, ont perçu sur 2023 deux fois leurs subventions suite à une double écriture (problème de flux Hélios). Pour 2024 aucunes subventions ne leurs sera attribuées. Un courrier explicatif sera envoyé après vérification des paiements sur 2023

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---

Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer aux associations les subventions suivantes représentant une dépense totale de 4 370.00 €

BENEFICIAIRES	MONTANT
DUCHE D'UZES	70.00 €
COMITE DES FETES LOGRIAN	1 500.00 €
CAFE DE L'ATELIER	800.00€
LOGRIAN ENVIRONNEMENT	1 000.00€
MONTPELLIER LANGUEDOC CYCLISME	500.00 (2023) 500.00 (2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité.

Pour 8, Contre 0

✓ DEL2024.04.09
BUDGET PRIMITIF M 57 2024

Le budget primitif de l'exercice 2024 s'équilibre à hauteur de :
267 649.00 € en section de fonctionnement ;
116 152.00 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité.

Pour 8, Contre 0

✓ DEL2024.04.10
BUDGET PRIMITIF M 49 2024



Le budget primitif de l'exercice 2024 s'équilibre à hauteur de :
81 676.00 € en section de fonctionnement ;
166 053.84 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité.

Pour 8, Contre 0.

M.IAQUINTA demande :

- Une réunion rapide avec les deux secrétaires, madame ORGITELLO et madame HERNANDEZ.
- Une réunion avec les deux secrétaires et la directrice de l'urbanisme.

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---


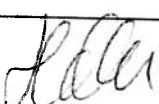
Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024

- Une convocation aux deux secrétaires avec le Maire et un élu au moins, pour expliquer leur feuille de route et de fonctionnement, si non fait avant juin 2024 M. IAQUINTA Antoine renonce à sa délégation sur le budget.

Questions diverses :

Prévoir une réunion publique avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 h 10**

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, M. HALLOSSERIE Laurent	
-----------------------------------	---	--	---

The purpose of this study was to examine the effects of a 12-week intervention on the self-efficacy and performance of employees in a call center. The results showed that the intervention had a significant positive effect on self-efficacy and performance.

Keywords: self-efficacy, performance, call center, intervention

Supplemental materials: [http://dx.doi.org/10.1037/a0018888](#)